COLLOQUE INTERNATIONAL

# POLICES (ET) RÉVOLUTIONNAIRES EN EUROPE,

## DES ANNÉES 1780 À LA FIN DES ANNÉES 1980
## PRATIQUES, ACTEURS ET REPRÉSENTATIONS

**Université de Caen-Normandie**

**31 mars – 1er avril 2022**

**Salle du Belvédère - Bâtiment D**

CO-ORGANISÉ PAR LES ÉQUIPES :
HISTEMÉ EA 7455 DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN,
IDHE.S UMR CNRS 8533 (UNIVERSITÉ PARIS 8)

# JEUDI 31 MARS

**9h30** accueil

**9h45** introduction

## CONFRONTATION : LA POLICE FACE À LA SUBVERSION RÉVOLUTIONNAIRE

**10h15** ***Juguler la menace : observer, surveiller, contrôler***
**(présidence Thomas HIPPLER, Université Caen-Normandie / HisTeMé)**

ELEFTHERIA ZEI (Université de Crète), MANOLIS ARKOLAKIS (Université Ouverte de Grèce), XENIA MARINOU (Université de Crète)

*« Un grec, mâtiné roumain ». Le modus operandi de la police de Paris à travers l'exemple de la surveillance de P. Argyriadès (1883-1903)*

En 1883, la Police parisienne entame des recherches autour de Panagiotis Argyriadès, militant du mouvement socialiste français. La présente communication constitue une présentation de notre recherche en cours, portant sur le modus operandi de la Police de Paris vers la fin du XIXe siècle, à travers le dossier sur P. Argyriadès. Nous analysons les principaux axes de la méthodologie appliquée et nous présentons les principales questions formulées à travers notre recherche. Nous examinons le pouvoir de l'archive, la polyphonie et la dimension fragmentaire des ressources, les silences et les certitudes policières qui créent un système de représentations dominantes de l'époque en question. La fin de siècle constitue un terrain privilégié de recherche, puisqu'il s'agit d'une ère de mutations politiques sous-jacentes qui parfois prennent les dimensions d'une crise affirmée (propagande par le fait, boulangisme, affaire Dreyfus). En examinant l'affaire Argyriadès sous le prisme de l'actualité française nous essayons d'expliquer l'intérêt continu de la Police envers le jeune avocat. Le dossier sur Argyriadès, grâce à son ampleur et sa diversité, nous permet de déchiffrer et étudier les reflets sociopolitiques dans le fonctionnement et les modalités de la Police de Paris vers la fin du XIXe siècle.

LAURENT LÓPEZ (SHD)

*Le péril anarchiste et la révolution au sein des forces de l'ordre françaises (fin XIXe-années 1930)*

Hegel comme Marx avaient tort, l'histoire ne se répète pas que deux fois… Ou pas seulement deux, plutôt. Chaque crise sécuritaire réactive les interrogations sur les capacités des forces de l'ordre à assurer la protection des personnes et des biens, comme si chaque crime notoire pouvait être imputé à une faille institutionnelle, voire une faillite des institutions ; et les polémiques entendues en France à l'automne 2015 dans le sillage d'actes terroristes ne sont pas inédites. Elles résonnent même étrangement pour l'historien de la force publique. En effet, à la fin du XIXe siècle, l'Europe, dont la France, est confrontée à un problème majeur avec une violence anarchiste qui se diffuse à l'échelle internationale. Les circonstances criminelles exceptionnelles des années 1880 et 1890 mettent le

modèle de la force publique française institué en 1791 à l'épreuve d'une crise sécuritaire majeure, d'autant que les nécessités policières doivent composer avec les libertés du régime démocratique.
Comment le système policier français associant deux forces de l'ordre aux caractères largement similaires mais aux statuts dissemblables a dû faire face à une criminalité d'un type relativement nouveau, qui entendait promouvoir une révolution grâce à la « propagande par le fait » ? Le terme de « terrorisme » ne fait pas encore florès et n'a pas encore le sens désormais courant. Néanmoins les actions commises, par leur nombre et leur impact médiatique, ont une résonance qui transforme le problème policiaro-judiciaire en question éminemment politique. Retracer les modalités de la surveillance et de la répression tant à Paris que dans le reste de la France (y compris la coopération inédite entre polices européennes suscitée par cette crise) permet de voir qu'une véritable révolution s'est alors et d'abord opérée au sein des forces de l'ordre, mais selon des formes différentes. En effet, si le travail mené eut des répercussions sur l'activité anarchiste, réciproquement, l'urgence du péril révolutionnaire, notamment après l'assassinat du président de la République en juin 1894, produisit des changements structurels, dont les effets se prolongeront durant l'entre-deux-guerres à l'égard des communistes, et même jusqu'à nos jours dans le cadre de la législation criminelle appliquée au terrorisme.

YANN PHILIPPE (Université de Reims-Champagne Ardenne / Centre de recherches sociologiques sur le Droit et les Institutions pénales)

*« Une arène de discussion des mouvements révolutionnaires : les associations professionnelles des chefs policiers aux États-Unis (1893-1941) »*

Cette communication étudie la place de la menace révolutionnaire dans les débats des chefs policiers états-uniens réunis au sein de l'International Association of Chiefs of Police (IACP) fondée en 1893. Elle vise d'abord à en mesurer l'intensité dans un monde policier états-unien marqué par une grande décentralisation et un relatif décalage par rapport l'espace européen. Tout d'abord inexistant, le sujet fait irruption lors la convention de 1902 qui suit l'assassinat du président McKinley et reste relativement fréquent, quoique volatile, dans les trente années qui suivent. Il pousse les chefs policiers à ouvrir l'organisation sur le plan international et à tenter de définir plus précisément la menace. Ceci contribue à transformer les chefs policiers en opérateurs secondaires de discours politiques et les conduit à trouver des registres discursifs leur permettant d'identifier les révolutionnaires, notamment anarchistes, sans trop déroger ni au principe professionnel de neutralité politique de l'association, ni à la liberté d'expression garantie par la Constitution. Enfin cette communication interroge la place prise par la menace révolutionnaire dans la construction d'un fédéralisme policier aux États-Unis.

Pause (15mn)

THIBAULT LEROY (Université de Bourgogne-Franche Comté/Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - Cultures et sociétés Urbaines)

*Les polices face à la menace « subversive » des mouvements révolutionnaires après Mai 68, des Maoïstes à Action directe (1968-1987)*

Aux lendemains de Mai 68, la révolution n'a pas eu lieu, mais demeurent des révolutionnaires. Avec Raymond Marcellin nommé à la tête du ministère de l'Intérieur, les policiers sont sommés d'identifier, de surveiller et de réprimer ces « gauchistes ».

Jusqu'en 1987, date de l'arrestation des principaux membres d'Action directe, une myriade d'individus et de mouvements sont suivis et appréhendés par les forces de police sous l'appellation de « l'extrême-gauche ». Les policiers participent à définir les frontières et les caractéristiques de ces derniers révolutionnaires, à un moment où cette perspective semble pourtant s'éloigner et s'impose dans le débat public l'idée d'une pacification des rapports sociaux et de pouvoir.
Cet effort de définition est le fruit de multiples procédures, de pratiques policières répondant aux demandes des autorités politiques ou judiciaires, cherchant à réduire le « révolutionnaire » à quelques traits saillants par le truchement du renseignement, d'infiltrations, d'enquêtes judiciaires mais aussi d'expertises sociales ou médico-psychologiques. Ce travail aboutit à produire des listes, agrégeant les uns aux autres des individus à surveiller et bientôt à punir alors qu'émerge peu à peu la notion de « terroristes » pour en qualifier les plus dangereux.

Discussion (30mn)

**12h30** Repas

**14h** ***Réprimer : maintien de l'ordre et lutte contre-subversive*** **(présidence Jean-Noël LUC, Sorbonne Université/Centre d'Histoire du XIXe siècle)**

BENOÎT DOESSANT (Sorbonne Université)

*Les gendarmes dans la lutte contre les communes insurrectionnelles (1870-1871)*

La gendarmerie est en 1871 une institution largement décriée pour son rôle tenu sous le Second Empire et reste dans les mémoires un corps réactionnaire et dangereux, la police politique qui a traqué puis surveillé les républicains pendant toute la durée du régime impérial. Face à une population parisienne insurrectionnelle, exaspérée par la capitulation du 28 janvier 1871, la gendarmerie reste le seul corps sûr pour le gouvernement de Thiers, alors que l'armée est discréditée par une succession de défaites dramatiques. L'Arme, par nature hostile à toute émeute ou toute manifestation créant le désordre, va participer à tous les combats contre la Commune : journée du 18 mars pour récupérer les canons détenus par les insurgés, repli et défense vigoureuse de Versailles, « deuxième siège de Paris », reprise de la capitale pendant la Semaine sanglante du 21 au 28 mai. Les gendarmes sont un rouage essentiel de cette organisation implacable participant, d'un bout à l'autre, à l'épuration de la capitale. Le Gouvernement de Versailles s'emploie également à reprendre le contrôle de l'intégralité du territoire français, à réprimer les Communes insurrectionnelles en Province et empêcher d'autres mouvements insurrectionnels. Les gendarmeries départementales vont également multiplier les opérations de recherches des insurgés sur le territoire français qui tentent de se cacher dans les villages ou de s'enfuir à l'étranger. La gendarmerie s'est mise à la disposition du nouveau pouvoir exécutif, non par attachement politique, mais parce qu'elle se voyait comme le dernier rempart face à l'anarchie révolutionnaire.

ANDREA AZZARELLI (Université de Padoue)

*« Les irréductibles antagonistes de la guerre civile » ? Police forces and (counter) revolutionary strikebreaking associations in Third Republic France (1899-1918)*

At the beginning of the 20th century, large parts of the world witnessed a conti-

nuous wave of strikes. Among other social and State actors, also the so-called sectors of order defined new practices to face these events, willing to defend social stability and private property. Groups of independent trade unionists, private industrial security forces and associations of strikebreakers took part in the social clash. This was typical of the entire European Continent and also for Third Republic France. This paper will focus on the strikebreaking associations active in France before First World War. It will question the 19th Century French State nature describing what were the patterns of collaboration between authorities and strikebreakers. The focus will be in particular, but non exclusively, on the actions of two Parisian groupings: the *Liberté du Travail,* founded in 1908 by Jean Allembert, and the *Bourse Libre du Travail de Paris*, founded in 1911 by Pierre Lambert. Mainly present in the Parisian public works sector, these two groupings were capable of violence and provided effective services of labour replacement. Were France police forces willing to cooperate with private forces intervening violently from below in defence of private property and order?

BENOÎT HABERBUSCH (Centre de Recherche de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale)

*Les gendarmes, des combattants contre-révolutionnaires oubliés de la bataille d'Alger (janvier-octobre 1957) ?*

Le 7 janvier 1957, le gouvernement français confie au général Jacques Massu les pleins pouvoirs de police sur le Grand Alger (800 000 habitants dont une moitié de musulmans). Le général et ses hommes de la 10e division parachutiste reçoivent la mission d'éradiquer les cellules clandestines du Front de Libération nationale (FLN) implantées dans la « Ville blanche ». Pendant plusieurs mois, le parachutiste va devenir la figure emblématique de cette lutte de contre-guérilla urbaine marquée par les attentats à la bombe et la grève générale.

Ces militaires assumant des tâches policières, en partie extrajudiciaires, éclipsent totalement le rôle joué par les gendarmes dont c'est précisément le métier. Le général Massu reste plutôt évasif à leur égard dans *La vraie bataille d'Alger* (1971), tout comme le film *La Bataille d'Alger* (1966) de Gillo Pontercorvo.

Pourtant, la bataille d'Alger a représenté une véritable école de la guerre contre-révolutionnaire pour la gendarmerie nationale dont l'engagement a été loin d'être négligeable. Le Groupement Provisoire de Gendarmerie Mobile du Secteur Alger Sahel (GPGMSAS) constitué au printemps 1957 regroupe en effet 11 Escadrons de gendarmerie mobile (EGM) répartis dans six sous-secteurs, six états-majors de groupe et un état-major de légion. Cet ensemble est commandé par le colonel Crozafon qui est rattaché, pour emploi, au colonel Godard, responsable du secteur d'Alger-Sahel c'est-à-dire du département d'Alger.

Formé traditionnellement pour le maintien de l'ordre, le gendarme mobile va s'impliquer dans la contre-guérilla à travers des actions de surface et en profondeur. Les premières visent à gêner les déplacements de l'adversaire par des patrouilles, des points fixes mais aussi des activités de recensement et des rafles. Le secondes axées sur le renseignement cherchent recueillir un maximum d'information sur le dispositif clandestin adverse et à lui porter des coups par des opérations ponctuelles d'exploitation du renseignement menées par des équipes de choc de cinq gendarmes.

Le bilan du GPGMSAS, impressionnant, s'établit de mai à septembre 1957 à 200 000 véhicules contrôlés, 750 000 personnes interpellées et 1 273 appréhendées dont la plupart remis à l'armée.

Au-delà de l'aspect tactique, le rôle des gendarmes dans la bataille d'Alger interroge sur leur relation à la légalité dans un contexte où la torture est pratiquée par les parachutistes couverts par leur hiérarchie. Quel code d'éthique et de déontologie a pu appliquer cette institution militaire durant cette période ? Quels rôles ont joué les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la gendarmerie départementale ?

Enfin, il sera intéressant de se pencher sur les trajectoires personnelles de ces gendarmes afin de déterminer s'il existe des porosités sur les savoir faire en matière de contre-guerre révolutionnaire et les retours d'expériences de conflits antérieurs (Deuxième Guerre mondiale et Indochine notamment).

MAXIME LAUNAY (Sorbonne Université/SIRICE)
*La lutte contre-subversive dans les années 68 : quelle réponse militaire à l'« ennemi intérieur » ?*

Que faire lorsque l'ordre public est en passe de céder face à une contestation inédite, évoluant vers une potentielle insurrection généralisée ? C'est cette question qu'éprouvent les autorités françaises en Mai 68, et qu'elles tentent de conjurer lors des « années 1968 », engageant une réflexion consacrée à la fois à l'analyse de la crise passée et à l'anticipation d'une nouvelle. L'intervention de l'armée, un temps envisagé en Mai 68, n'est pas retenue, sans être exclue à l'avenir. Après avoir présenté dans un premier temps le rôle des armées lors de la crise de Mai 68, cette communication se propose de réfléchir dans quelle mesure la définition de la menace, tâche inhérente aux armées, cherche à inclure les problèmes intérieurs français en les articulant aux enjeux de la Guerre froide et aux héritages bien pesants des guerres de décolonisation, faisant ressurgir le spectre de l'« ennemi intérieur ». En miroir, il s'agira ensuite de comprendre pourquoi l'extrême gauche s'engage dans une vaste campagne antimilitariste. La lutte contre le « pouvoir bourgeois et capitaliste », qui prend ses sources au XIXe siècle, suscite en retour une mobilisation redoublée sommet de l'État contre le « péril subversif ». Enfin, cette nouvelle donne ne peut être comprise qu'en l'intégrant dans une dynamique internationale, à l'heure de la révolution des Œillets et de la fin des dictatures espagnoles et grecques. Les armées apparaissent aux yeux des révolutionnaires comme une clé incontournable des systèmes politiques, suscitant des circulations d'hommes et d'idées que les polices européennes vont tenter de contrecarrer.

Discussion (30mn)

Pause (15mn)

**16h** ***Polices et révolutionnaires : par-delà les frontières ?***

**(présidence Gilles FERRAGU Université Paris-Nanterre/Institut des Sciences Sociales du Politiques)**

CONSTANCE BANTMAN (Université du Surrey, Royaume-Uni)
*Regards croisés sur la surveillance et le contrôle des anarchistes français à Londres : Autour de l'explosion de l'Observatoire de Greenwich (1894)*

Cette communication examinera les regards croisés des autorités et des polices britanniques et françaises, ainsi que des populations civiles et des anarchistes eux-mêmes, en réaction à l'explosion sur le site de l'Observatoire de Greenwich provoquée par l'anarchiste français Martial Bourdin en février 1894. Si l'existence d'un véritable péril anarchiste associé à cet incident a été a été à juste titre relativisée par

les contemporains comme par les historiens, cet événement et les réactions internationales qu'il suscite méritent d'être réexaminés comme un tournant important dans les perceptions publiques, politiques et policières de la menace anarchiste, en réponse auquel les anarchistes de Londres se voient forcés de réfléchir à leur visibilité et leur positionnement dans l'espace londonien. L'explosion de Greenwich constitue à ce titre un lieu d'observation privilégié de la construction transnationale des discours sur la menace révolutionnaire, ainsi que des tentatives anarchistes de contrecarrer les conséquences répressives et réputationnelles de cet incident.

BENOIT VAILLOT (Université de Strasbourg / Arche et Centre Marc Bloch)
*Contrôler et surveiller les révolutionnaires aux frontières. La police politique à la frontière franco-allemande (1871-1914)*

À partir des archives administratives françaises et allemandes, cette communication étudie par en bas et dans une perspective transnationale les acteurs et les pratiques de la police des activités socialistes, anarchistes et nationalistes, au plus près de la frontière franco-allemande, à l'endroit même où se confrontent deux souverainetés, entre 1871 et 1914. La police spéciale des chemins de fer dispose aux frontières de pouvoirs de police criminelle, administrative, politique et de contre-espionnage inédits, en particulier après 1893. Ce service de police français a été jugé si efficace par les autorités allemandes qu'elles l'ont copié sous le nom de *Grenzpolizei* à partir de la fin des années 1880, faisant de la frontière franco-allemande l'espace le plus contrôlé et le plus surveillé au monde à la veille de la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, des *Polizeidirektionen* combattent spécifiquement les socialistes à Strasbourg, Mulhouse et Metz, tandis qu'en France, le ministère de l'Intérieur cherche à étatiser la police dans le bassin industriel de Briey pour mieux contrôler et surveiller l'importante population ouvrière étrangère à la frontière.

ELIE TEICHER (Université de Liège et Université de Lorraine)
*Comment lutter contre la « révolte internationale »? Les polices belges face aux mouvements révolutionnaires des « années 68 »*

Comme plusieurs pays occidentaux, la Belgique connaît une agitation révolutionnaire qui s'intensifie dans la seconde moitié des années 1960. Même si elle n'a pas été frappée par des évènements aussi intenses que ceux du Mai 68 français, le développement des mouvements protestataires, de l'agitation estudiantine et des groupements révolutionnaires inquiète les forces de police. Ceux-ci entendent se préparer à une subversion qu'ils imaginent internationale et potentiellement téléguidée de l'étranger. La Belgique, petit pays à la croisée de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, évalue avec attention la situation de ses voisins afin de pouvoir endiguer les troubles sur son propre sol. En ressortent des collaborations et des échanges avec les polices internationales ainsi qu'une évolution des pratiques du maintien de l'ordre ou de la recherche de renseignement. En étudiant les mutations de la contestation d'une part, et les adaptations des polices d'autre part, notre communication entend identifier les échanges et les influences internationaux tout en réfléchissant à l'intensification (ou non) de ce que les policiers perçoivent comme constituant la « menace révolutionnaire » entre le mi-temps des années 1960 et le début des années 1980.

Discussion (30mn)

**19h30** Dîner

# VENDREDI er AVRIL

## CHANGER LA POLICE ?

**9h** ***Révolution et despotisme*** **(présidence Vincent MILLIOT Paris VIII / IDHES)**

JEANNE-LAURE LE QUANG (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / IHMC/IHRF)

*Dénoncer les « plus vils agens du despotisme » : les révolutionnaires jacobins face à la police napoléonienne (1799-1814)*

Sous le Consulat puis le Premier Empire, le courant politique jacobin, porté par des individus attachés aux idéaux révolutionnaires, fait l'objet d'une mise au pas forcée de la part de la police napoléonienne, dès les premiers mois du régime. Cette communication vise à questionner en premier lieu le regard et les pratiques de la police napoléonienne vis-à-vis de ce milieu révolutionnaire désormais cantonné à une opposition ténue bien que persistante. Après la répression initiale de 1800-1801, l'œil policier sur les Jacobins se transforme, et leur dangerosité décroît aux yeux de la police. C'est une véritable dépolitisation qui se joue au fil du temps, alors que la police tend désormais à nier, dans ses pratiques comme dans ses écrits, l'existence même de ces opposants.
En renversant le regard, et en cherchant à identifier, au ras du sol, les opposants jacobins à l'Empire, on mettra ensuite en lumière la manière dont ces révolutionnaires s'emparent de l'écrit (pamphlets, pétitions) pour tenter de faire valoir leurs droits, en dénonçant une police considérée comme l'incarnation d'un arbitraire retrouvé. Quelques rares documents, enfin, envisagent une réforme du système policier pour proposer des améliorations, notamment l'instauration de quotas de détenus.

GONÇALO GONÇALVEZ et MARIA JOÃO VAZ (Federal University of the State of Rio de Janeiro, Brésil)

*Between the Republic and the Military Dictatorship: The portuguese police and policemen in two revolutionary moments (1910-1926)*

Le 5 octobre 1910, une révolution menée par les forces républicaines, intégrant militaires et civils, a vaincu la monarchie et institué la République au Portugal. Dans une Europe où les régimes monarchiques étaient la règle, le nouveau gouvernement républicain a du mal à assurer la stabilité gouvernementale, ce qui se complique encore avec le début de la Première Guerre mondiale et l'entrée en guerre du Portugal en 1916. Après 16 ans au pouvoir et 45 gouvernements différents, les républicains ont été chassés du pouvoir par un coup d'État militaire, le 28 mai 1926, qui a institué une dictature militaire. Perçue par certains politiciens militaires et civils comme une parenthèse dans l'existence d'un régime républicain et libéral, la dictature militaire a fini par évoluer vers un régime autoritaire et conservateur, commandé par António Oliveira Salazar : l'Estado Novo, établi en 1933.

Cet article vise à comparer la manière dont les forces républicaines, en 1910, et les forces militaires, en 1926, ont traité les institutions et le personnel de la police qu'elles ont rencontrés lors de leur arrivée au pouvoir. Nous commencerons par examiner et discuter l'architecture du système policier et la nature des institutions policières. Alors qu'en 1910, les républicains prévoyaient un changement plus complet du système policier, avec la création d'une gendarmerie nationale et la fusion de plus de vingt forces de police civile urbaine en une seule police nationale urbaine, seize ans plus tard, les militaires ont adopté une relation plus pragmatique avec le système policier qu'ils ont trouvé en fonctionnement. Si l'ins-

tabilité politique et gouvernementale constante a fait échouer la plupart des propositions républicaines sur la réorganisation du système policier, à l'exception de la constitution de la Guarda Nacional Republicana, la Dictature Militaire aura plus de succès avec la centralisation de la police civile urbaine et l'autonomisation institutionnelle de l'investigation criminelle, discutées depuis longtemps.

Dans un deuxième temps, nous examinons l'attention portée par les républicains et les militaires au personnel des différentes forces de police à chacun de ces deux moments. Lors de leur arrivée au pouvoir le 5 octobre 1910, les républicains ont promis une purge complète des policiers jugés sympathisants « monarchiques ». Les années suivantes, cependant, ont montré le caractère limité des purges policières, qui sont devenues plus fréquentes non pas pour expulser des forces de police les éléments considérés comme «monarchiques», mais pour y placer des éléments fidèles aux différentes factions républicaines qui se sont succédé au pouvoir. Avec l'arrivée des militaires au pouvoir, une purge plus réussie des forces de police a eu lieu entre 1927 et 1929, l'attention des dirigeants de la police s'est alors tournée vers de nouvelles politiques visant à construire la police du nouveau régime dictatorial, les forces de la dictature ont accordé beaucoup plus d'attention à la formation des policiers, avec la création d'écoles et de publications policières, et à la socialisation des nouveaux éléments dans des espaces tels que la «salle de garde» dans les installations de la police et les défilés publics des forces de police. Contrairement aux républicains, les militaires ont accordé une grande attention à la figure individuelle du policier.

Enfin, un troisième moment de cet article sera consacré à une comparaison plus complète de la manière dont les deux régimes, mis en place en 1910 et en 1926, ont traité les institutions policières et les policiers. Alors que la République a eu, en raison du changement constant de gouvernements, des difficultés à «républicaniser» les forces de police, certains courants républicains favorisant la mise en place de forces para-policières informelles pour assurer la sécurité et l'ordre, comme c'est le cas de la «fourmi blanche», la Dictature militaire a rapidement compris que sa survie dépendait de sa capacité à contrôler les forces de police, en les transformant en entités disciplinées et fidèles qui collaboreraient au contrôle des rues du pays et à l'imposition de l'ordre défendu par la Dictature. Ainsi, alors que le régime républicain, marqué par les dissensions et la succession de gouvernements, a traité les forces de police de manière ambiguë, ce qui s'est traduit par un manque de reconnaissance et de confiance de la population dans son autorité, la Dictature militaire a agi dès le premier moment dans le renforcement matériel et symbolique des institutions policières, et, en particulier, dans la figure du policier, afin de dépasser le «civico» tant ridiculisé, en favorisant l'affirmation d'une nouvelle police, jeune, professionnelle et capable d'imposer son autorité.

***Réforme et révolution*** **(présidence Vincent MILLIOT Paris VIII / IDHES)**

NICOLAS VIDONI (Aix-Marseille Université – TELEMMe)

*Réformer la police à Montpellier sous la Révolution : un mouvement contrarié.*

Le moment 1789, porteur de changements majeurs et d'espoirs forts, dessine des horizons nouveaux en France. Dans le contexte général de peur qui agite le royaume, une nouvelle catégorie d'acteurs participe à la chose publique et envisage de réformer la police pour la régénérer. Dans le cas de Montpellier, ces acteurs, frottés au modèle du droit romain, tentent de repenser de manière très large ce que peut être une police nouvelle. Mais ils se heurtent à deux obstacles. D'une part, les divisions politiques qui surgissent très tôt dans une ville pourtant décrite comme calme. D'autre part, en raison de ces oppositions fortes, c'est la

question de l'effectuation de la police qui est posée. Elle est résolue par une combinaison entre des formes très traditionnelles de régulation des désordres tant matériels que politiques – qui montrent la captation du pouvoir par un groupe nouveau – et de nouvelles formes de participation à la chose publique, spécialement en matière de maintien de l'ordre. Dans ce domaine, la participation populaire est plus large. Cette contradiction débouche sur une exacerbation de la conflictualité politique, qui fait de la police un objet éminemment politique.

Pause (15mn)

OLIVIER COELHO (Université de Lille / IRHIS et Université Ludwig-Maximilian de Munich/ LMU)

*La menace révolutionnaire comme matrice de la police? L'exemple de la direction de police munichoise (1796-1808)*

Notre communication se propose d'étudier les liens entre la Direction de police munichoise, mise en place au tournant des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles (1796-1808), et les bouleversements provoqués par la Révolution française dans l'électorat bavarois et dans sa capitale. Elle entend mettre en lumière toute l'ambiguïté d'une institution qui s'inscrit à la fois dans le contexte révolutionnaire et dans des dynamiques à l'œuvre a minima depuis le mitan du siècle. Ainsi, nous verrons que les débats autour de la création de la Direction de police prolongent des réflexions anciennes de plusieurs décennies mais que le contexte révolutionnaire en modifie les termes car il transforme la constellation d'acteurs qui y prennent part. Nous montrerons ensuite que cette double inscription perdure au sein de l'institution policière elle-même : celle-ci prend simultanément la forme d'une administration urbaine aux prérogatives larges, dans la lignée de la « bonne police » d'Ancien Régime, et celle d'un rempart de l'ordre social aux accents nettement antirévolutionnaires. Enfin, nous nous arrêterons sur la manière dont la police munichoise agit par le discours et la mise en scène de soi et mettrons ce trait saillant de la Direction de police en relation avec la politisation induite par la Révolution.

Discussion (30mn)

## DES POLICES RÉVOLUTIONNAIRES ? NOUVEAUX ACTEURS, NOUVELLES PRATIQUES, NOUVEAUX SAVOIRS

**11h** ***Nouvelles pratiques, nouveaux savoirs***

**(présidence Aurélien LIGNEREUX , IEP de Grenoble /CERDAP²)**

MARIE-ELISABETH JACQUET (Paris VIII / IDHES)

*Les enjeux d'une patrimonialisation précoce : archives policières et projet révolutionnaire (Paris, été-automne 1789)*

Le 14 juillet 1789, au cours de la prise de la Bastille, les archives administratives de la Lieutenance générale de police sont découvertes par les insurgés, et ce tandis que la police parisienne connait une vraie déroute. Dès le 13 juillet, cet organe du pouvoir royal dans la capitale est en effet concurrencé puis remplacé par une organisation municipale et citoyenne. Qu'advient-il alors de ses archives, documentation triplement sensible - par ce qu'elle dit du pouvoir royal, par ce qu'elle signifie du

fonctionnement de la police, par ce qu'elle sait des comportements individuels des particuliers ?

Tout d'abord mises en circulation dans la capitale et au-delà, les archives autrefois produites par la Lieutenance générale de police sont peu à peu récupérées par les nouvelles autorités parisiennes au cours de l'été 1789. De « papiers de la police », elles deviennent « archives de la Bastille », précocement assimilées à la mémoire du 14 juillet et prenant part à l'élaboration d'une nouvelle culture politique née de la Révolution. Elles sont en revanche peu mobilisées pour ouvrir un débat sur le modèle policier devant relayer la Lieutenance générale de police déchue - orientation alors contestée par les tenants d'une réforme policière plus radicale. En outre, la découverte de ces informations sensibles aux débuts de la Révolution soulève des problématiques nouvelles pour l'ordre public dans Paris : que se passe-t-il lorsqu'on utilise les informations contenues dans ces archives comme moyen de pression pour y accélérer la Révolution ?

Suivre la trajectoire des archives produites par la Lieutenance générale de police au cours des évènements révolutionnaires doit ainsi permettre de penser et d'apprécier les ruptures et les continuités policières après le 14 juillet 1789.

ANTOINE RENGLET (CHDJ/UCLouvain et CRHiDI/USL-Bruxelles)

*La police namuroise dans la Révolution brabançonne,1787-1792 Acteurs et pratiques au regard de la protestation populaire*

Entre 1789 et 1791, la Révolution brabançonne et les États belgiques unis qui l'ont suivi jouent un rôle d'accélérateur dans un processus au long cours de passage d'une police englobante à une police d'ordre. Dans le cas de Namur, plusieurs crises auxquelles la lieutenance de police est confrontée durant ces années donnent à voir la manière dont les partisans, opposants et autres acteurs longtemps invisibles d'une révolution, ont infléchi la police de ces temps troubles dans son organisation autant que dans ses pratiques. En octobre 1789 en effet, les autorités namuroises font face à l'enrôlement de nombreux volontaires dans l'armée des patriotes brabançons. Fidèles à la monarchie autrichienne, elles réagissent en outre en adaptant le dispositif policier à la lutte contre la circulation des libelles et à la collecte de renseignements utiles au démantèlement du système de recrutement. Quelques mois plus tard, durant la république des États belgiques, les autorités locales, épurées et remplacées par des individus ayant ouvertement soutenu la révolution, étoffent à leur tour l'appareil policier et orientent ses activités vers la lutte contre toute forme d'opposition politique. Enfin, au cours de cette période, la lieutenance de police se met davantage au service des représentants du pouvoir central et devient une cible privilégiée de protestations virulentes de la part de la population.

EMMANUEL BERGER (Instituto universitário de Lisboa (ISCTE-IUE, Portugal)

*La refondation de la « police de sûreté » sous la Révolution française : Étude des pratiques du modèle de police judiciaire révolutionnaire dans les départements belges, rhénans et suisses*

Dans son rapport sur l*a police de sûreté, la justice criminelle et l'institution des jurés* présenté le 27 novembre 1790, Adrien Duport propose aux Constituants de refonder la police judiciaire à partir des principes populaires et libéraux défendus par la Révolution. Conçu pour remédier aux défaillances de la police d'Ancien Régime, le nouveau modèle révolutionnaire s'appuie sur la défense des libertés et la représentation nationale. Dans ce contexte, les compétences de police judiciaire sont

principalement confiées à des juges de paix élus, secondés par des auxiliaires. Ce modèle fera l'objet de plusieurs réformes au cours de la décennie révolutionnaire. À partir du Directoire le modèle révolutionnaire de « police de sûreté » est exporté dans les territoires européens annexés par la France. Dans le cadre du colloque, je souhaite analyser les principes et l'organisation du modèle révolutionnaire de « police de sûreté » et étudier son évolution jusqu'à l'avènement du Consulat. Dans un deuxième temps, j'examinerai l'exercice de ce modèle dans les départements belges, rhénans et suisses. Il s'agira en particulier d'identifier les spécificités des pratiques des officiers de police judiciaire dans le maintien de l'ordre public de chaque territoire étudié. À travers l'analyse de ces pratiques, nous serons à même de déterminer les processus d'adhésion ou au contraire de résistance au projet de refondation de la « police de sûreté » entreprise par les Révolutionnaires à partir de 1790.

Discussion (30mn)

**12h30** Repas

**14h** ***Des polices citoyennes ?***

**(présidence Anne De MATHAN Université Caen-Normandie / HisTeMé)**

DANIÈLE PINGUÉ (Université de Franche-Comté / Centre Lucien Febvre)

*Une police d'exception. Les comités de surveillance (1793-an III)*

Les comités de surveillance institués par le décret du 21 mars 1793 étaient des organes de police politique chargés de surveiller l'application des lois révolutionnaires et de réprimer les contrevenants. En dépit de la loi qui ordonnait d'en élire un dans chaque commune, la majorité d'entre eux n'apparurent qu'à la fin de 1793, 9-10 mois à peine avant leur suppression par la loi du 7 fructidor an II – 24 août 1794) ; de plus leur densité varia considérablement selon les districts. L'exposé s'attache à rendre compte de leurs activités et de leurs relations avec les autres autorités. Il s'appuie principalement sur le cas des comités de la Haute-Saône, qui ont fait l'objet d'une étude quasi-exhaustive. La présence de ces comités est attestée dans un peu moins de la moitié des communes du département, de 66% à 30% selon les districts. Leur pratique s'apparenta au travail policier classique : tâches administratives, surveillance des routes et chemins et autres points stratégiques (cabarets, poste, etc.) et enfin, recherche et poursuite des suspects, ce qu'ils firent en général avec un grand souci d'équité. Leurs relations avec les autres structures policières et judiciaires furent complexes, présentant différents cas de figures, en particulier dans le suivi des suspects.

FÉLIX BRÊTEAU (Université Caen-Normandie / HisTeMé)

*Les enquêtes du comité de surveillance de Caen*

Issu d'un travail de thèse en cours sur les enquêtes judiciaire des officiers de police judiciaire à Caen pendant la Révolution française entre 1791 et 1799, nous nous sommes penché sur la question du Comité de surveillance révolutionnaire de Caen. Avec une courte période d'activité (de brumaire an II à vendémiaire an III), cet acteur éphémère occupe une place dans le monde des polices caennais.

Nous proposons donc de considérer le Comité comme un acteur à part entière de

la police judiciaire que ce soit sur le plan du droit, des méthodes, des techniques d'enquête, malgré sa place spécifiquement militante, qui privilégie avant tout la poursuite des crimes et délits politiques.

Traiter du Comité sous l'angle de la police judiciaire nous permet de comprendre les dynamiques et enjeux autour de la mise en place d'un droit positif, du rapport entre police et justice, et de la création d'une police républicaine en révolution.

VINCENT FONTANA (Université de Genève /Damoclès)

*Des citoyens-magistrats « en temps d'orage ». Modèles, acteurs et pratiques de la police judiciaire sous la Révolution genevoise (1793-1796)*

Dans le paysage de l'Europe révolutionnaire, la République de Genève représente un exemple à la fois paradigmatique et singulier des réformes qui régénèrent les institutions judiciaires et policières. La petite cité-État est en effet l'un des seuls états européens à élaborer une constitution libérale sans l'intervention directe de la France. Sa promulgation en 1794 renouvelle la forme du gouvernement, renverse les fondements de la légitimité politique et reconfigure les modalités de recrutement des fonctionnaires. La crise politique qui déchire bientôt la République révèle toutefois les faiblesses du nouveau système policier. À ce titre, les pratiques de « police judiciaire » – entendue selon son acception dans le droit français – éprouvent avec acuité la contradiction entre des principes abstraits et la réalité concrète du terrain. Comment mener l'enquête légalement face aux crises extrêmes ? Cette communication examine en premier lieu la nature et les sources d'inspiration du système judiciaire et policier établi sous la Révolution genevoise. Elle aborde également le profil social, professionnel et politique des nouveaux acteurs policiers. À partir des pratiques de police judiciaire, cette communication évoque enfin les tensions qui travaillent le dispositif policier dans un contexte d'émeutes urbaines récurrentes.

Pause (15mn)

BERNARD GAINOT (Université Paris 1 / Panthéon-Sorbonne)

*À propos d'un inédit de Marc-Antoine Jullien : Réflexions sur la police (printemps 1796)*

Lors d'un séjour à Moscou en 2006, j'ai retranscrit un document du « fonds Jullien » qui m'avait intrigué. C'était un document très technique, sans aucune trace de l'engagement jacobin auquel on pouvait s'attendre de sa part.

L'historiographie, plutôt riche et diverse, qui s'est attachée à la carrière de celui qui fut considéré comme « l'ombre de Robespierre » ne fait jamais état de ce document.

Il faut donc revenir au contexte de ce début du Directoire, marqué par le réveil de l'opposition démocratique, mais aussi, et progressivement par les divergences profondes qui vont conduire les héritiers de l'an II à se déchirer ; Babeuf et les Egaux vont se heurter de plus en plus vivement au courant des « républicains démocrates » ou « néo-jacobins », dont Marc-Antoine Jullien est une des figures, sinon la figure, la plus emblématique.

C'est également à l'époque de cette querelle politique que se constitue le Ministère de la Police générale, au sein duquel Jullien est appelé par le premier titulaire de la fonction, Merlin de Douai, pour diriger le bureau et la radiation des émigrés. Cet épisode prête à plusieurs interprétations, globalement peu favorables à Jullien.

Je propose donc de revisiter cet engagement professionnel à la lumière de ce texte singulier *Réflexions sur la police* : quelle est la signification politique profonde derrière la fonctionnalité apparente du discours ? Ou encore comment mettre en évidence la cohérence profonde d'une carrière politique surdéterminée par l'état d'exception, là où une lecture rétrospective n'y a vu que reniement, faiblesse, et arrivisme ?

ARNAUD-DOMINIQUE HOUTE (Sorbonne-Université / Centre d'Histoire du XIXe siècle)
*Citoyens policiers au temps des révolutions (Paris, 1848-1871)*

« On arrête hier un voleur qui, pris en flagrant délit, dit effrontément aux gardes nationaux qui le conduisaient au poste : 'Dame ! Je croyais qu'il n'avait plus de commissaire de police. - Au contraire, lui répond un de ses gardiens, il n'y en a jamais eu tant : nous sommes tous des commissaires de police depuis qu'il n'y en a plus » (Journal des villes et des campagnes, 6 mars 1848). Publié en pleine révolution, cet entrefilet résume les idées maîtresses du nouvel ordre public républicain : faire participer le plus grand nombre pour mieux faire la police. Hérité des révolutions passées, de 1789 à 1830, ce projet repose sur le postulat d'un peuple à l'authentique probité civique, capable de s'autodiscipliner, et sur le pari selon lequel une milice (bourgeoise et/ou populaire) suffit à maintenir l'ordre public. Profondément imprimé dans l'imaginaire insurrectionnel du XIXe siècle, il s'exprime notamment au printemps 1848 ainsi qu'en 1870-71 (du siège à la Commune), quand on remplace les acteurs professionnels de l'ordre public par des forces populaires dont les noms fluctuent (garde nationale, garde républicaine, corps civique de sécurité, entre autres exemples).

À chaque fois, l'échec final est patent, mais les causes en sont plus complexes qu'il n'y paraît. Cette police civique est-elle illusoire, inefficace ? Peut-être, mais elle est surtout confrontée à une forte adversité, ainsi qu'à des discours de stigmatisation. Soumise à trop rude épreuve, cette police citoyenne peine à conserver ses volontaires et à stimuler leur zèle. Rattrapée par la force des structures héritées, elle a surtout tendance à se fondre dans un cadre disciplinaire et professionnel dont la mise en œuvre trahit, pour partie, les promesses d'invention d'une police d'un autre type.

Il est difficile d'écrire cette histoire, qui repose sur des archives éclatées et peu nombreuses (par définition, puisque les polices informelles des temps révolutionnaires laissent moins de traces que leurs homologues mieux instituées). Cette communication propose donc une réflexion pionnière et expérimentale sur les « gardes civiques » et les légendes noires qui les ont décrédibilisées.

Discussion (30mn)

**16h30** ***Conclusion générale***

**(Vincent DENIS Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne / IHMC)**

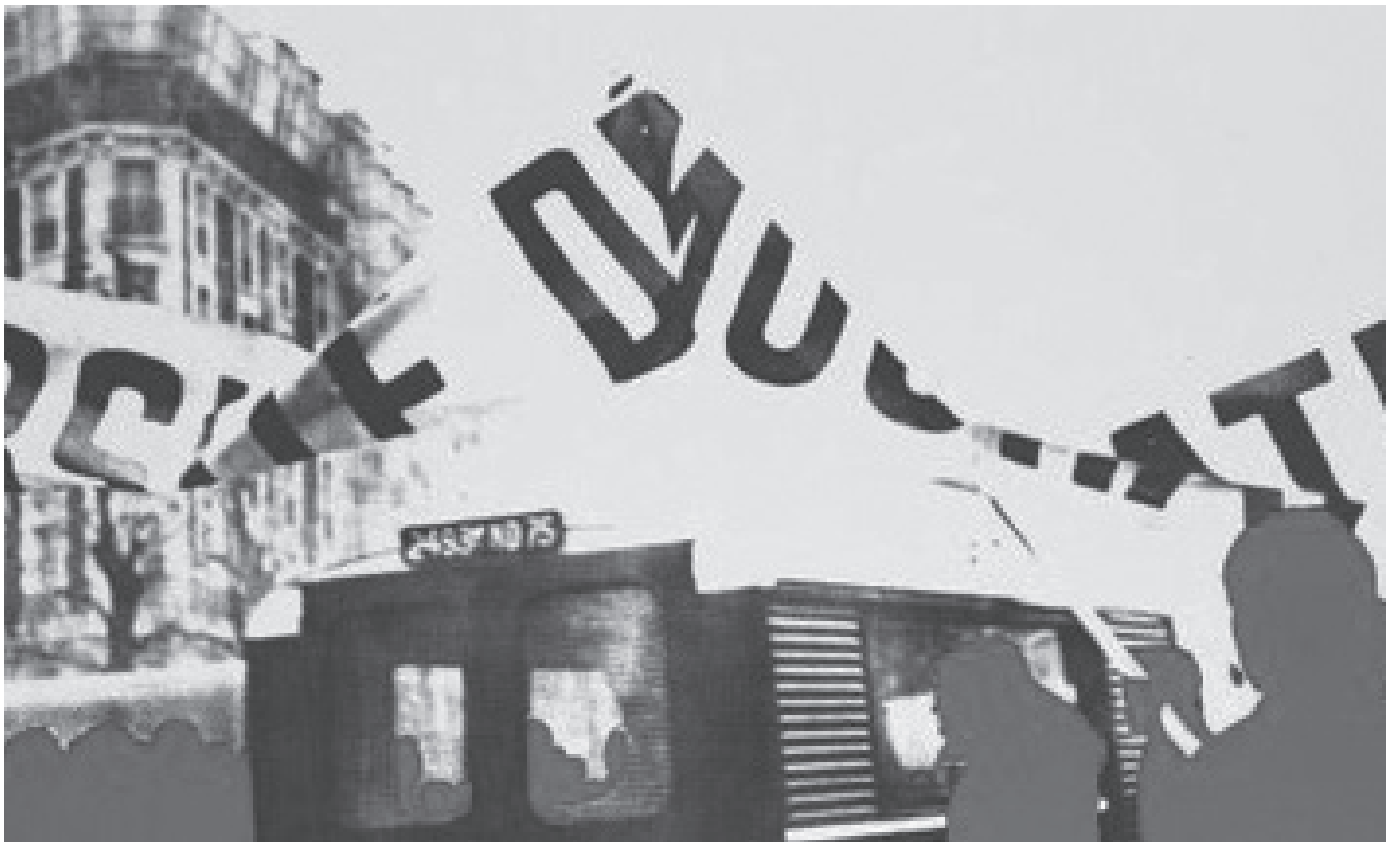

## COLLOQUE INTERNATIONAL CO-ORGANISÉ PAR LES ÉQUIPES : HISTEMÉ EA 7455 DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN, IDHE.S UMR CNRS 8533 (UNIVERSITÉ PARIS 8)

*Ce colloque qui est situé au carrefour de deux chantiers historiographiques profondément renouvelés au cours de la dernière décennie – l'histoire des révolutions et l'histoire des polices –, ambitionne d'explorer à l'échelle européenne et de manière comparatiste la pluralité des relations complexes entre les polices et les révolutionnaires. Ces relations sont bien évidemment faites de contestation, de confrontation et d'affrontement, mais elles peuvent aussi occasionner adaptations, redéfinitions et recompositions, ou encore révéler une certaine ambiguïté, et aboutir à un soutien, une intégration et à l'élaboration collective d'un nouvel ordre, éventuellement susceptible de nouvelles contestations.*

**Comité d'organisation :** Félix Brêteau (Doctorant, Université Caen Normandie HisTeMé), Benoit Haberbusch (commandant, docteur en histoire, directeur du département Recherche et Stratégie du Centre de recherche de l'école des officiers de la gendarmerie nationale), Thomas Hippler (PU Histoire Contemporaine, Université Caen Normandie HisTeMé), Anne De Mathan (PU Histoire Moderne, Université Caen Normandie HisTeMé), Vincent Milliot (PU Histoire Moderne Paris VIII / IDHES), Corentin Sire (Doctorant, Université Caen Normandie HisTeMé), Centre de Recherche des Officiers de la Gendarmerie Nationale

**Comité Scientifique :** Pierre Serna (PU Université Paris Panthéon Sorbonne, IHMC), Michel Biard (PU Université de Rouen, Ghris), Vincent Denis (McF HDR Paris Panthéon Sorbonne, IHMC), Marco Cicchini (Damocles-Unige), Marie-Anne Matard-Bonucci (PU Université Paris VIII, Institut français de géopolitique), Jean-Marc Berlière (professeur émérite CESDIP CNRS UMR 8183).

**MODALITÉS PRATIQUES :**
Les propositions de communication, attendues pour le 30 novembre 2021 au plus tard, sont à envoyer au format pdf à l'adresse suivante : police(et)révolutionnaires@gmail.com

Illustration : extrait de l'œuvre de Gérard Fromanger Étudiants, police (pl. de l'album « Le Rouge »), 1970.